



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Metz, le 6 février 2017

Le directeur départemental

à

Monsieur le Maire
108, rue Général Diou
57070 SAINT-JULIEN-LES-METZ

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la construction d'un bâtiment de 78 logements rue Paul Langevin.

Réf : CBi

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : **construction d'un bâtiment de 78 logements rue Paul Langevin à Saint-Julien-les-Metz.**

Ce dossier a été déposé par : la SCI Saint Julein les Metz Paul Langevin, domiciliée à Strasbourg.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2017-00036**» en date du 6 février 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER

